

RÈGLEMENT PARTICULIER
TOURNOI SIMPLE JEUNES DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
MINIMES – CADETS (GARÇONS ET FILLES)
5 NOVEMBRE 2023

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire et des ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges d'organisation des tournois jeunes dans le département (CD44). Il est autorisé sous le n° **à venir**.
2. Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le cas échéant, ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.
3. La Juge Arbitre du tournoi est Valérie L'HOSTIS. Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2023-2024 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
5. Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux classements D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC en catégories Minime et Cadet (Garçons et Filles). Les joueurs auront la possibilité s'inscrire dans les catégories d'âge supérieur.
7. La date limite d'inscription est fixée au jeudi 26 octobre 2023. Tous les tableaux se joueront le dimanche 5 novembre 2023.
9. Les droits d'engagements sont de 6 €. Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur Badnet. Aucune inscription ne sera possible par mail, courrier ou par téléphone.
10. La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.
11. La compétition se déroulera en poules, suivies d'une phase en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec 2 sortants. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques de cinq à six joueurs.
12. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (tournoi@bce44.net).
13. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
14. Tous les matchs seront en auto-arbitrage. Sur décision du juge arbitre certains matchs pourront être arbitrés.
15. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
17. Le temps de préparation sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants doivent être testés dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
18. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
19. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Forza S5000 pour les joueurs D, et les Yonex Mavis 2000 pour les joueurs P ou NC.
20. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.
21. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs encadrants (2 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
22. Tout participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort, qui aura lieu le 29 octobre 2023, devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la **Ligue des Pays de Loire de Badminton (3, rue Pierre Lise, 49000 Angers)**. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
23. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
24. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
25. Seul un représentant de club participant est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
26. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel ou d'effets personnels durant la compétition.
27. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.